



Édito

Les éleveurs wallons soutiennent la lutte contre le Covid-19 L'ARSIA assure les priorités pour chaque éleveur

Fin mars, notre Association d'éleveurs et notre laboratoire vétérinaire ont décidé de prêter, aussi longtemps que nécessaire, une partie de notre matériel de diagnostic aux laboratoires humains, afin de participer au dépistage de masse du Covid-19.

En effet, la pression de la pandémie est telle que les autorités activent tous les moyens disponibles, notamment pour éviter la saturation de nos hôpitaux. Une solution prévalente est d'augmenter nos capacités de diagnostic du Covid-19, afin de ne confiner que ceux qui doivent réellement l'être et laisser circuler et travailler les autres, autant que possible. Ceci nécessite un matériel très spécifique. Or l'ARSIA en est équipée, pour identifier l'ADN des microbes et autre virus qui affectent nos veaux, vaches, cochons et autres espèces animales.

Lors de la prise de décision du confinement, notre ASBL a toutefois été classée parmi les organisations indispensables au bon fonctionnement du pays. Enregistrer les naissances des veaux et diagnostiquer les nombreuses causes de maladies au sein des troupeaux, en particulier celles qui repré-

sentent un risque pour la santé humaine (salmonellose, listériose, fièvre Q, etc, ...) restent prioritaires ! Il ne faudrait pas ajouter une crise sanitaire à la crise actuelle...

Impact maîtrisé, sur nos services à l'élevage

Il va de soi qu'avec la moitié du matériel de diagnostic, nous avons revu notre organisation et nos priorités, basées sur les prescriptions des Autorités (lire ci-dessous). Des délais pour certains services et réponses peuvent donc être allongés. Mais nous assurons toujours tant l'identification que la surveillance sanitaire, que ce soit à titre individuel ou collectif.

Par ailleurs, il nous a fallu aussi implémenter des règles de distanciation sociale strictes, en interne. En termes de risque, malgré les mesures mises en place pour assurer la plus grande distance possible entre les personnes au travail, les craintes au sein de nos équipes de se voir infecter restent bien présentes.

Et pourtant, tout le monde travaille à l'ARSIA, que ce soit en télétravail lorsque c'est applicable, ou sur place quand il s'agit de nos hôtes à l'accueil, de nos techniciennes de surface, des techniciens et vétérinaires au laboratoire et en salle d'autopsie, des informaticiens, du personnel attaché au département Sanitel et au département de l'encadrement sanitaire, ...

Je souhaite ici vivement remercier chacune et chacun des membres de notre personnel pour leur précieuse collaboration et qui à l'instar de tous les travailleurs partant chaque matin 'au charbon', rejoignent Ciney malgré leurs craintes et le risque toujours réel à ce jour d'être contaminés.

Enfin, je tiens aussi à saluer le travail de nos vétérinaires, toujours présent à vos côtés, sur le terrain. Ils le font en prenant les précautions nécessaires, assurant ainsi la bonne santé de vos animaux, mais la vôtre et la leur aussi !

Coronavirus ou pas, l'ARSIA reste à vos côtés et à votre service !

Jean Detiffe, Président de l'ARSIA

Situation Covid-19

Priorités dans les activités officielles des vétérinaires agréés

Les activités et services au sein de la chaîne alimentaire étant considérés essentiels et cruciaux pour la Nation par le Gouvernement, les prestations vétérinaires sont autorisées. Un ajustement temporaire a cependant été établi entre la réalisation des activités vétérinaires officielles visant à préserver la santé humaine et animale et la situation actuelle. Dans l'exercice de leur travail, les vétérinaires prennent toutes les mesures possibles pour la protection de leur santé et de celle de leurs clients, notamment « la distanciation sociale » et une bonne

hygiène.

Par ailleurs, les autorités ont établi une **liste d'activités avec, pour chacune, un statut en termes de priorité, faible, moyenne, élevée, très élevée.**

Quelques exemples ...

- **Priorité très élevée**, pour le diagnostic de suspicion d'une maladie à déclaration obligatoire pour toutes les espèces animales. Également pour les analyses (IBR et

autres) lors d'achat de bovins ou dans le cadre de la vigilance accrue FCO.

- **Priorité élevée** pour les primovaccinations et notifications à l'achat de troupeaux I2 et I2 d'engraissement pur ou pour le reprélèvement de veaux nouveau-nés pour un examen BVD.

- **Priorité moyenne** pour les prélèvements IBR destinés au maintien des statuts I3 et I4 et au dépistage obligatoire pour le maintien du statut I2 ou encore pour l'obtention du

statut indemne.

- **Priorité faible** pour les vaccinations volontaire FCO (chez les bovins, mais très élevée chez les ovins caprins et cervidés !) ou encore les visites d'exploitation de guidance vétérinaire.

Selon votre demande, il est donc possible que votre vétérinaire vous propose d'attendre jusqu'à 1 mois selon la priorité et les délais officiellement attribués. Cela est valable jusque fin avril. Ensuite, nous verrons...

Le message de nos vétérinaires

La pandémie s'est répandue dans notre pays, en cette saison printanière particulièrement intense pour nos éleveurs, qui sont aussi des agriculteurs. Le confinement imposé ne change pas grand-chose pour eux : dans les étables comme dans les campagnes, le travail est là et il faut avancer, la nature n'attend pas. Il en va de même pour les vétérinaires qui les accompagnent au quotidien.

La gestion des urgences est nécessaire, nous sommes en pleine période des accouchements en élevage viandeux, avec les pathologies conséquentes des jeunes veaux.

Si elles ne sont pas urgentes, de nombreuses choses en attente restent néanmoins impor-

tantes. L'AFSCA a communiqué aux vétérinaires des degrés de priorité dans leurs interventions (cfr ci-dessus), mais à l'imminence de la mise au pâturage viennent s'ajouter les dernières prises de sang pour les statuts IBR, les vaccinations contre la FCO, les diagnostics de gestation, ... Personne ne souhaite prolonger la stabulation et chaque vétérinaire fait le maximum pour pouvoir satisfaire les demandes dans un délai raisonnable.

Plus que jamais, les vétérinaires ruraux sont les « artisans » de la santé des animaux de rente qui nous permettent l'approvisionnement d'une alimentation saine et sûre, même confinés ! Le secteur de l'alimentation est primordial et nous

apportons notre pierre à cet édifice, jour après jour. Notre rôle dans la santé publique et notre capacité à gérer des crises sanitaires animales (fièvre catarrhale ovine, grippe aviaire, peste porcine africaine, ...) ont par ailleurs été grandement illustrés par la réactivité et la créativité des chercheurs vétérinaires des Universités de Liège et de Namur, lesquels ont activement et efficacement œuvré pour la mise au point de tests diagnostiques du coronavirus. Qu'ils en soient ici vivement salués et remerciés.

Sur le terrain, nous contenons au mieux le risque de contagion en ne le négligeant jamais (cela n'arrive pas que dans les villes...). Pratiquement, chacun fait ce qu'il peut, avec les

moyens du bord. Le port du masque devient notre quotidien même si cela n'est pas pratique et celui des gants était déjà bien répandu. La biosécurité est un sujet à la mode en élevage mais cette fois, il s'agit de nous tous !

A ce jour, nos activités respectives ne sont pas 'trop' impactées, mais nous sommes cependant bien conscients du risque pesant sur la santé, économique cette fois, de nos élevages si les marchés repartent à nouveau à la baisse.

Courage à tous les acteurs du secteur et gardons l'espoir d'une amélioration rapide de la situation. Ensemble, nous vaincrons le Covid-19 !

*Dr Denis Lecomte & Dr Christophe Uysteyruyst
Vétérinaires praticiens et administrateurs à l'ARSIA*

BIOSÉCURITÉ

La besnoitiose

Le confinement... de nos bovins touche à sa fin. Une bonne complémentation en oligo-éléments, sous forme de bolus par exemple, et c'est reparti. Nous, les humains, allons les envier de pouvoir sortir sans contrôle, sans stress et sans risque ! Vraiment... ? Une nouvelle maladie, la besnoitiose, très présente dans les pays du Sud, transmise par les mouches et taons et importée par les achats, pourraient bien menacer nos troupeaux à terme. Il est encore temps de la contenir en la détectant à temps et en appelant votre vétérinaire au moindre signe ! Nous vous invitons à rejoindre notre action de vigilance collective en lisant ces informations.

Etre attentif aux signes... et appeler le vétérinaire à temps !

Les infections par le germe *Besnoitia besnoiti* (famille des coccidies), sont hélas la plupart du temps « sans signes ».

Mais, un certain nombre d'animaux en revanche, les « révélateurs », après une incubation de 6 à 10 jours ou plus, peuvent cependant développer des symptômes, en trois phases.

En **PHASE AIGÛE**, le bovin devient, pendant 3 à 10 jours, soudainement fébrile, craint la lumière, présente un jetage et un œdème de la tête (« tête d'hippopotame ») (photo 1), des plis de la peau au niveau du cou et des lésions rougeâtres sur le pis (photo 2). Plus rarement décrit, un avortement lié à la fièvre peut survenir.

Au cours de la **PHASE DES ŒDÈMES**, longue d'1 à 2 semaines, la température redevient normale, mais apparaissent alors un engorgement du fanon (photo 3) et dans le bas de l'abdomen, une peau chaude et sensible, une perte d'appétit sévère, des lésions persistantes de la mamelle. L'œdème gagne les membres et des crevasses sont observables aux plis des articulations, rendant la démarche difficile.

La **PHASE CHRONIQUE** de sclérodémie et de dépilations, qui peut persister plusieurs mois, voit s'installer un épaississement de la peau avec des croûtes, très marqué sur la tête, l'encolure et la face interne des cuisses (photos 4 et 5), SANS grattage, inconfondable donc avec la gale !

Enfin, votre vétérinaire constatera le cas échéant la présence de kystes sur le blanc de l'œil, indice présent chez 25% des sujets infectés ... et signe sans appel de la nécessité de réforme cet animal... !



Photo 1
Phase aigüe : œdème de la tête et du cou



Photo 2 - Phase aigüe :
Lésions congestivo-hémorragiques des trayons



Photo 3
Phase des œdèmes : œdème du fanon

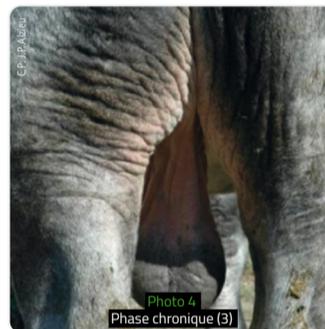


Photo 4
Phase chronique (3)



Photo 5
Phase chronique (3)

Maladie sous haute surveillance

Endémique dans le sud de la France, la besnoitiose progresse inexorablement vers nos frontières. Transmise principalement par les bovins porteurs asymptomatiques, la maladie se propage QUASI EXCLUSIVEMENT par les achats, mais aussi au pâturage. C'est pourquoi l'ARSIA a lancé en janvier 2018 une action de vigilance « besnoitiose » collective. La prise de sang « IBR » à l'achat est utilisée pour tester gratuitement tout bovin importé de pays considérés à risque : France, Espagne, Portugal, Italie et Suisse. Vous avez acheté un bovin importé de l'un de ces pays et malheureusement, le dépistage de la besnoitiose vous revient positif. Questions-réponses :

1. Que signifie un animal détecté positif ?

Le bovin est très probablement infecté par le parasite *Besnoitia besnoiti*. Dans ce cas, nous envoyons l'échantillon systématiquement au laboratoire de référence français pour un test de confirmation (également pris en charge). La procédure est identique lorsque le premier résultat est « non interprétable ».

2. Comment s'échange le parasite d'un animal à l'autre ?

Mécaniquement, par des piqûres d'insectes (taons et mouches piqueuses) ou l'emploi d'aiguilles « à usage multiple », qui assurent le transport de parasites, « stockés » dans des kystes qui se développent abondamment dans la peau.

3. Que faire contre la propagation du pathogène au sein du troupeau ?

Dès le premier résultat positif,

- maintenir l'animal positif à l'intérieur des bâtiments pour le protéger autant que possible des insectes piqueurs,

- si l'animal doit être mis à l'extérieur, le maintenir à plus de 5 mètres de tout autre bovin, distance au-delà de laquelle le taon ne volera pas pour terminer son repas de sang, s'il a été interrompu,
- ne pas réutiliser les seringues et aiguilles des prises de sang et injections faites sur cet animal.

Si le second test de confirmation est positif, il reste à faire repartir ou abattre l'animal le plus rapidement possible.

4. Un taureau peut-il transmettre la maladie par voie vénérienne ?

Non.

5. Quels examens sont-ils recommandés pour s'assurer que le troupeau est toujours indemne ?

Un mois après l'élimination du bovin positif aux deux tests, votre vétérinaire contrôlera par prise de sang les bovins susceptibles d'avoir été contaminés (achetés en même temps, placés à moins de 5 m, ...).

6. Existe-t-il un traitement vétérinaire ?

De fortes doses de sulfamidés dans les trois premiers jours de la maladie permettent de limiter les symptômes. Après, les traitements ne sont plus efficaces. Attention, un animal « guéri » reste porteur du parasite et source de contamination pour le troupeau !

7. Quel est le risque de garder un animal positif ?

La maladie se propagera inévitablement aux autres animaux du cheptel ainsi que potentiellement aux animaux des troupeaux avoisinants. Si la maladie entraîne globalement peu de mortalités, les pertes économiques sont importantes : stérilité des taureaux, chute de la production laitière, moins-value économique notamment à cause des dégâts sur la peau, coût des traitements (quand ils valent la peine d'être entrepris...). Vivre avec la maladie coûte 7 fois plus cher qu'un assainissement.

8. Combien de temps un animal infecté reste-t-il un danger pour les autres ?

Il n'y a pas de rémission. Un animal infecté,

même s'il ne montre pas de lésions, reste porteur « à vie » du parasite.

9. Y-a-t-il un risque pour la santé humaine ?

Non.

10. Quelles sont les possibilités de faire partir l'animal ?

Il n'existe pas de vice rédhibitoire pour la besnoitiose. La vente ne peut être annulée que soit d'un commun accord avec le vendeur, soit sur base d'une convention de vente le prévoyant et préalablement signée par l'acheteur et le vendeur. Un modèle de convention de vente est disponible sur le site de l'ARSIA.

11. Faut-il nécessairement se séparer d'un animal positif ?

OUI, si le résultat positif est confirmé. Il en va non seulement de la protection du troupeau concerné mais aussi de celle de tous les troupeaux voisins et/ou « commercialement liés » à ce troupeau.

Février 2020 : l'enquête rétroactive de l'ARSIA décèle 2 nouveaux foyers de besnoitiose en Wallonie

En mai 2019, la besnoitiose a déjà été diagnostiquée pour la première fois en Wallonie, suite à l'apparition de signes cliniques chez deux bovins. L'enquête a montré qu'un taureau français importé en 2015 est en réalité à l'origine de l'infestation.

Ne pouvant exclure l'existence d'autres animaux porteurs asymptomatiques importés avant la mise en place en janvier 2018 du test à l'achat, l'ARSIA procède actuellement au testage « rétroactif » des animaux importés après 2013 en provenance d'une zone à risque

Actuellement, sur 5 450 bovins toujours vivants, 3 993 ont été testés. Parmi ceux-ci, 3 animaux provenant de 2 élevages différents se sont révélés positifs. Ceux-ci sont situés dans les régions de Viroinval et de Bertrix. Aucun lien épidémiologique n'existe entre ces 2 troupeaux et le premier foyer découvert en mai 2019.

Les investigations sont en cours dans ces 2 élevages et dans les troupeaux de contact (voisins et acheteurs).

Etat du suivi

Au total, 810 troupeaux possèdent encore au minimum un bovin importé après 2013. Parmi ceux-ci, 317 éleveurs ont des bovins non testés. Potentiellement, il est donc encore possible que d'autres foyers existent. Nous invitons donc tous les éleveurs concernés à contacter leur vétérinaire afin de faire tester leurs bovins « à risque » avant la mise en pâture et l'ARSIA pour bénéficier d'analyses gratuites.

Merci pour votre collaboration !

Retour en prairie... vigilance !

S'il n'est pas le plus important, le voisinage en pâture représente un risque à ne pas négliger. Il sera judicieux de tester un lot de bovins proches des animaux d'un éleveur voisin qui importe régulièrement (boucles françaises, italiennes, espagnoles, portugaises, suisses).

Je suis le vendeur d'un animal détecté positif, que me propose l'ARSIA ?

Dès qu'un animal acheté est confirmé positif, l'ARSIA contacte et propose à tous les détenteurs des troupeaux dans lequel il a transité un plan de suivi afin de contrôler l'étendue de l'infection, et au besoin l'aider à assainir au plus tôt son troupeau.



Une question ?

Contactez nos vétérinaires par téléphone au 083 23 05 15 (option 4) ou par mail à admin.sante@arsia.be

A l'achat d'un bovin, 2 tests et une quarantaine, duo incontournable

IBR et troupeau réinfecté : « Ça n'arrive pas qu'aux autres » ...

Un de nos éleveurs a récemment vécu l'expérience très contrariante de voir son troupeau indemne d'IBR perdre ce statut. Que s'est-il passé ? Que faire pour ne pas vivre une telle situation ?

A l'achat

L'éleveur, naisseur engraisseur, achète 6 animaux d'engraissement. Le jour de leur arrivée, le vétérinaire procède aux examens requis dont la prise de sang obligatoire pour détecter l'IBR. Les résultats reviennent négatifs. Confiant, l'éleveur intègre les nouveaux venus dans son troupeau indemne (statut I3) D'autant plus confiant que les bovins achetés proviennent eux aussi d'un élevage I3, dont le bilan de maintien du statut vient d'être réalisé et était comme il se doit négatif.

Un sondage est alors réalisé sur le troupeau : 16 sur 27 des animaux testés sont également devenus positifs !

Voilà l'éleveur contraint, dans un premier temps et pour obtenir le statut I2, à vacciner l'entièreté de son cheptel, soit près de 90 bêtes à l'engraissement et 120 à l'élevage. Un bilan complet est par ailleurs programmé avant la mise en pâture. Par la suite, de nombreux bovins devront être réformés, les vaccinations vont s'enchaîner, ainsi que les bilans annuels obligatoires sur le sang...

l'arrivée dans un élevage tout aussi indemne.

En retraçant le parcours des bovins, il apparaît qu'ils ont en réalité quitté le troupeau vendeur un jeudi (Jour 0) pour transiter au marché couvert le lendemain (Jour +1). Un séjour chez le marchand s'est ensuite prolongé - mais dans quelles conditions sanitaires ... ? - pendant 16 jours, après quoi les 6 bovins ont enfin été livrés à l'acheteur, soit à J +17 !

En conséquence, à l'achat,

1. On fait toujours deux prises de sang (la seconde sera par ailleurs très prochainement obligatoire, quelles que soient les conditions de transport).
2. On met en quarantaine stricte, jusqu'à l'obtention des résultats de la seconde prise de sang.



A la seconde prise de sang

50 jours après l'achat, à la date maximale autorisée de réalisation de la seconde prise de sang - délai légal : entre 28 et 50 jours -, les 6 bovins se révèlent positifs ...

Retour à la case départ, pour comprendre

Prise de sang 1 négative, prise de sang 2 positive... ? Les animaux n'ont pu rencontrer le virus qu'entre le départ de l'élevage indemne et

La quarantaine stricte

Aucun contact direct possible de mufle à mufle ni indirect avec un même licol, pince-mouchette, seau, brosse, etc... Et si pas de local séparé, a minima une cloison (bois marin, ballots de paille, ...) pour bien séparer l'animal acheté du troupeau.

Quelques chiffres édifiants

En 2019, à la seconde prise de sang, 0,42 % étaient positifs sur environ 60 000 animaux testés, soit près de 250 bovins achetés infectés au cours de leur transport.

En période de Covid - 19

- A l'ARSIA, les analyses liées à l'achat d'un bovin restent réalisables et prioritaires. Toutefois, au vu du contexte actuel, les délais sont un peu plus longs ! Merci pour votre compréhension !
- On continue à protéger ses animaux et son troupeau. Pour info, selon des études et comparaisons scientifiques, le virus de l'IBR a un niveau de contagiosité près de trois fois plus élevé que le coronavirus ! L'actualité en atteste : imaginez la flambée de cas en quelques semaines, s'il n'y a pas de quarantaine !



Les coronavirus de nos bovins



Bien connu des éleveurs lors d'épisodes de diarrhée néo-natale ou de pathologie respiratoire, le nom de « coronavirus » a fait une entrée fracassante dans la communauté humaine.

Outre le tristement célèbre coronavirus (SARS-CoV2), il existe aussi des entités pathologiques chez nos bovins, liées aussi à un coronavirus. Précisons-le d'emblée, ce dernier n'a aucune relation avec le virus responsable du Covid-19 humain. Cet article vous apporte quelques informations sur cette famille de virus.

Qu'est-ce qu'un virus ?

Les virus sont des entités présentes en très grande quantité sur terre (Dans une étude de 2018, Suttle a précisé que plus de 800 millions de virus étaient présents sur chaque mètre carré de Terre...), que l'on ne peut observer qu'au microscope électronique. Ils s'attaquent à toutes les espèces, mammifères (IBR, BVD, rage, fièvre aphteuse, variole...), plantes (mosaïque du tabac, virus de la tomate, ...) et même aux bactéries. Incapables de se reproduire seuls, ils utilisent les cellules de leur hôte pour assurer leur multiplication, entraînant leur destruction. On les retrouve sous deux formes, inerte lorsqu'ils sont en dehors d'une cellule et active lorsqu'ils s'y multiplient.

Les coronavirus

Parmi tous les virus, les coronavirus forment une imposante famille de virus qui peuvent infecter de multiples espèces de mammifères. Ce sont des virus à ARN, spécifiques de l'espèce qu'ils infectent, et plus exposés aux mutations génétiques. Ces dernières ont pour conséquence le passage éventuellement vers d'autres espèces, un pouvoir pathogène qui peut évoluer voire s'intensifier et la difficulté de mettre un vaccin au point.

Le coronavirus est un virus fragile, sensible à la chaleur (plus de 60°C), aux détergents et aux solvants. Une hygiène rigoureuse permet donc de le détruire.

Le coronavirus chez les bovins, une atteinte digestive...

Découvert en 1972, le coronavirus bovin est responsable principalement de gastro-entérites souvent sévères chez le veau non immunisé, à partir de 4 à 6 jours de vie. La transmission est oro-fécale et respiratoire avec une incubation de 24h en moyenne. Le virus attaque les cellules de l'intestin grêle et du côlon, provoquant leur destruction et de ce fait une diarrhée très liquide et la baisse de la capacité d'assimilation des aliments. Il n'existe pas de traitement spécifique, excepté la réhydratation et les pansements digestifs. La désinfection des bâtiments et la vaccination des mères sont les deux mesures à mettre en place pour se prémunir de cette pathologie. Des vaccins contre ce virus existent en effet, la protection du veau étant assurée par la prise de colostrum d'une vache immunisée. Quand la maladie est déclarée, l'isolement rapide des veaux malades permet de limiter les contaminations ultérieures, car même cliniquement guéris, certains veaux restent excréteurs pendant plusieurs semaines. Plus de 70% des bovins adultes sont porteurs sains du virus en faible quantité, ce qui entretient leur immunité. En cas de charge virale élevée ou de baisse des défenses immunitaires, des diarrhées en hiver sur les vaches peuvent cependant être observées.

Un nouveau coronavirus humain, le covid-19

L'homme peut héberger classiquement quatre souches de coronavirus peu pathogènes, du groupe des alphacoronavirus, responsables de rhume et de syndrome grippal léger.

Deux autres virus très pathogènes du groupe des betacoronavirus étaient apparus ces dernières années, le Syndrome Respiratoire Aigu Sévère lié au coronavirus (SRAS) apparu en Chine en 2002-2003, a priori éradiqué, et le Syndrome Respiratoire du Moyen Orient (MERS) en Arabie Saoudite en 2012 qui continue de circuler à bas bruit. Ils ont pour ancêtres des virus isolés chez différentes espèces de chauves-souris, qui ont vraisemblablement franchi la barrière des espèces lors de mutations, en passant d'abord par un mammifère (civette dans le cas du SRAS, camélidés dans le cas du MERS), puis à l'homme.

Apparu en Chine en 2019, le coronavirus humain (SARS-CoV2) appartient au groupe des betacoronavirus et est responsable de la maladie respiratoire désignée sous le nom de COVID-19 (CoronaVirus Disease - 2019). L'ancêtre du virus est également hébergé par la chauve-souris et les conditions du passage à l'homme sont encore incertaines. Les infections peuvent aller d'une simple rhinite à des formes respiratoires graves pouvant entraîner la mort par pneumonie dans un certain nombre de cas. La voie principale de transmission du virus est interhumaine, par contact entre les personnes ou à travers l'inhalation de gouttelettes infectieuses émises par les patients lors d'éternuements ou de toux.

... et respiratoire ?

Dans les années 80, l'impact respiratoire du coronavirus sur les jeunes animaux âgés de 2 semaines à 6 mois a été mis en évidence. Cliniquement, les animaux présentent de la toux et du jetage, mais des complications de pneumonie peuvent survenir. Si l'excrétion digestive peut être longue, l'excrétion nasale est de courte durée, ce qui limite la période de contagiosité.

En juillet 2016, l'ARSIA a publié les résultats d'une étude* évaluant la présence du coronavirus d'une part dans les poumons de veaux

souffrant de troubles respiratoires et d'autre part dans les poumons sains. La conclusion était que le coronavirus n'était pas, à lui seul, un agent pathogène majeur dans la pneumonie des veaux. En effet, un grand pourcentage des animaux hébergeait le coronavirus dans les voies respiratoires profondes, sans maladie pulmonaire. Le rôle exact de ce virus dans le complexe respiratoire bovin n'est pas entièrement compris à l'heure actuelle ; la co-infection par d'autres germes, des facteurs environnementaux ou encore la santé de l'hôte sont des facteurs qui influencent probablement son caractère pathogène.

* Implication of Coronavirus in pulmonary lesions in calves
F. Grégoire¹, M. Lebrun², P. Cuvelier¹, C. Quinet¹, C. Mullender¹, M. Saulmont¹

¹ ARSIA, Ciney, Belgium; ² MSD Animal Health Belgium, Brussels, Belgium

votre élevage en chiffres

Un excellent outil de travail et de réflexion pour le tandem « éleveur - vétérinaire »

Les outils informatiques en ferme se développent toujours plus et se multiplient. Avez-vous déjà consulté votre fiche SPOT ?!

Ils se déclinent sous de multiples formes et sont produits par des associations tels que l'ARSIA ou l'Awé ou encore par des firmes commerciales. Chaque marque a son programme et ses spécificités. Source d'informations utiles et pratiques, leur abondance et leurs recoupements peuvent aussi parfois créer une certaine confusion... Trop d'info tue l'info !

Ils n'en restent pas moins une source d'échange et de réflexions entre l'éleveur et son vétérinaire qu'il serait dommage de ne pas exploiter à bon escient.

Parmi eux, la fiche SPOT conçue par l'ARSIA, se présente comme un outil simple à consulter, grâce à sa présentation synthétique et concrète. C'est pourquoi nous l'avons ainsi baptisée : Synthèse Personnalisée des Observations du (de votre !) Troupeau.

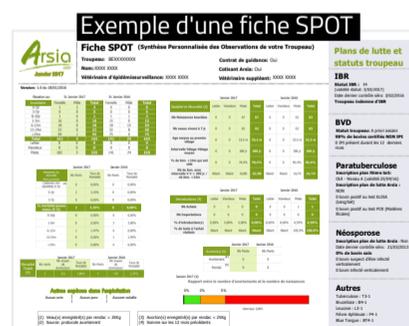
Disponible sur CERISE, tout en bas de la liste proposée, se trouvent votre fiche SPOT ainsi que les « prototypes » des fiches d'utilisation des an-

tibiotiques et des antibiotiques à mammites dans votre exploitation. Ces dernières seront améliorées prochainement, et dès le moment où nous serons en possession de davantage de données transmises par les éleveurs et les vétérinaires. Nous ne les détaillerons donc pas ici.

Si les données de la fiche SPOT s'étendent toujours sur une année « d'exercice » écoulée, les chiffres présentés sont toutefois remis à jour trimestriellement. Il est donc possible de comparer les situations d'une année à l'autre et d'en analyser l'évolution.

Vous disposez par ailleurs d'un historique des fiches précédentes.

Un **premier tableau** de données présente l'inventaire annuel du troupeau et répartis par



classes d'âge.

Dans un **second tableau**, au-delà de son aspect quelque peu « négatif », le taux de mortalité et le nombre de morts déclinés par classes d'âge, restent néanmoins des indices révélateurs de la bonne santé du troupeau, calculé sur base des informations émanant de Sanitel et de Rendac. La situation dans la classe d'âge permet de situer, a priori, le problème de mortalité. Bien entendu, les mortalités néonatales et les avortements dépendent de la bonne volonté de l'éleveur en termes de déclaration du veau.

Bon à savoir! Le taux de mortalité « acceptable » des veaux, entre 0 et 30 jours, en Wallonie est de 12 %, tant en viandeux qu'en laitier. Vous êtes à 8 % ? Bravo, vous êtes dans

le best of. Certains descendent même à 5 % ... mais pas tous les ans !

Le **troisième tableau**, basé aussi sur les déclarations de naissance, chiffre la natalité et la fécondité de l'élevage : nombre de veaux vivants à 7 jours, âge moyen au premier vêlage, intervalle vêlage-vêlage (V-V) moyen, taux de vêlage, nombre de femelles avec un intervalle V-V supérieur à 390 jours.

Un **quatrième tableau** évoque les introductions (achats et importations) réalisées aux cours des 12 derniers mois, ainsi que la proportion de tests à l'achat réalisés pour évaluer le risque d'introduction de maladies.

Enfin, vous trouverez sous la forme d'un petit baromètre la proportion d'avortements déclarés durant les 12 derniers mois dans votre élevage, comparée au nombre de naissances, ce qui vous permettra aussi de vous situer.

Conçue pour servir de base de discussion entre l'éleveur et son vétérinaire, la fiche SPOT facilite la réflexion de mise en place de mesures sanitaires préventives, en mettant en évidence d'éventuels problèmes sanitaires. Consultez bien vite celle de votre troupeau sur CERISE !